



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023 À 19 H 00**

**Présents** : Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS (absent à la délibération n°1, présent de la délibération n°2 à la délibération n°8, absent de la délibération n°9 à la délibération n°14, présent de la délibération n°15 à la délibération n°24), M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s)** : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Gérard ANDRE, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas TOURNIER.

**Rappel de l'ordre du jour :**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023  
à 19 H 00  
Salle du Conseil**

**ORDRE DU JOUR :**

**AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS**

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2023
- 2 Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 3 Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité de jumelage
- 4 Création d'un poste au sein du Pôle Famille
- 5 Augmentation de temps de poste au sein de la médiathèque et du service petite enfance
- 6 Suppression de postes suite à promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs
- 7 Achat de titres restaurant : convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole ainsi que leur CCAS, l'Etablissement Public du Capitole et le Syndicat intercommunal de la piscine de la Ramée

**FINANCES - MARCHÉS PUBLICS**

- 8 Sculptures dans le parc : convention d'exposition entre la commune et l'artiste
- 9 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'Hôtel de ville : reprise sur provision pour contentieux
- 10 Marché de construction du foyer municipal : avenants
- 11 Marché de mise à disposition du mobilier urbain : avenant de prolongation
- 12 Marché de fournitures de bureau - lot n° 2 tampons : avenant
- 13 Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville - Demande de subvention au titre du fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- 14 Annule et remplace : majoration de 60% de la part de cotisation communale pour les logements non affectés à l'habitation principale
- 15 Actualisation du tarif appliqué à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2024

**URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

- 16 Plan Local d'Urbanisme - avis du Conseil Municipal relatif au projet de 3ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville avant approbation par le Conseil de la Métropole

- 17 Plan Local d'Urbanisme - avis du conseil municipal relatif au projet de 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville avant approbation par le Conseil de la Métropole
- 18 Convention de portage entre L'EPFL du Grand Toulouse et la Commune d'Aucamville pour l'acquisition et le portage de l'ensemble immobilier situé 2 chemin André Salvy - cadastré AH 116
- 19 Convention de portage entre l'EPFL du Grand Toulouse et la Commune d'Aucamville pour le portage de l'ensemble immobilier situé 11 rue du 8 mai 1945 - cadastré AA 445
- 20 Convention de création d'un service commun dédié à l'information géographique : adoption de l'avenant n°1

### **CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

- 21 Attribution de subventions aux associations culturelles
- 22 Ecole de musique : approbation d'une convention d'objectifs et de moyens
- 23 Attribution de subventions au Club des aînés et à la FNACA
- 24 Attribution d'une subvention à l'association du personnel de la ville d'Aucamville

### **QUESTIONS DIVERSES**

## AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

**Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2023**

**Article unique** : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**Article unique** : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Tarification	DEC 12.2023	14/04/2023	Défrichage des terrains pour le compte des propriétaires défaillants	De 120€/h à 170€/h
Demande de subvention	DEC 14.2023	20/04/2023	Demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	150 000€/768 314,15 €HT
Ligne de trésorerie	DEC 13.2023	18/04/2023	Ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique pour une durée d'un an	Montant maximum 1,5M€ utilisable par tirage avec taux d'intérêt variable EURIBOR 3 Mois moyen mensuel + marge de 0.45% et une commission d'engagement de 750,00€ au premier déblocage

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité de jumelage**

**Article 1** : de désigner M. DUBLIN, Mme CHALLET et Mme PONS comme représentants de la collectivité au sein du Comité de Jumelage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Création d'un poste au sein du Pôle Famille**

**Article 1** : de créer un poste à temps complet ouvert aux grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, du cadre d'emploi des rédacteurs, du cadre d'emploi des adjoints d'animation, du cadre d'emploi des animateurs, du cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles, du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture et du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

**Article 2** : compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

**Article 3** : de prévoir les dépenses correspondantes au budget

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Augmentation de temps de poste au sein de la médiathèque et du service petite enfance**

**Article 1** : de modifier le temps de travail du poste à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 :

- D'éducateur jeunes enfants en passant d'un temps non complet de 28h à un temps complet de 35h.
- D'adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe en passant d'un temps non complet de 17h30 à un temps complet de 35h.

**Article 2** : de prévoir la dépense au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Suppression de postes suite à promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs**

**Article 1** : de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> juin :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1ere classe à temps complet,
- 1 poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1ere classe à temps non complet 32h30,
- 1 poste d'éducateur jeunes enfants à temps complet.

**Article 2** : de mettre à jour le tableau des effectifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Achat de titres restaurant : convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole ainsi que leur CCAS, l'Etablissement Public du Capitole et le Syndicat intercommunal de la piscine de la Ramée**

**Article 1** : d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de titres restaurant.

**Article 2** : d'approuver la convention portant création de groupement de commandes N°23TM04, en vue de participer ensemble à l'achat de titres restaurant dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.

**Article 3** : de désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

**Objet : Sculptures dans le parc : convention d'exposition entre la commune et l'artiste**

**Article 1** : d'approuver la convention d'exposition entre la commune et M. GARCIA pour le prêt d'œuvres.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'Hôtel de ville : reprise sur provision pour contentieux**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la reprise de la provision pour contentieux pour un montant de 12 300 €.

**Article 2** : des écritures comptables vont être émises en dépenses d'investissement au compte 15112, chapitre 040, ainsi qu'en recettes de fonctionnement au compte 7875, chapitre 042.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Marché de construction du foyer municipal : avenants**

**Article 1** : d'approuver les avenants en plus-value pour le marché n°2021.12 pour un montant total de 15 803,27 € pour les lots suivants :

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	Montant avenant HT	Montant total lot HT (tous avenants confondus)
2	SLB	Gros œuvre	141 322.27 €	+ 9 429.46 €	150 751.73 €
10	AVIGI LAFORET	Peinture / Nettoyage	25 237.45 €	+ 2 928 €	28 165.45 €
12	ALLEZ ET CIE	Electricité courants forts / courants faibles	89 630.90 €	+ 3 445,81 €	93 076,71 €

**Article 2** : d'approuver les avenants en moins-value pour le marché n°2022.08 pour un montant total de - 2 104,25 € HT :

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	Montant avenant HT	Montant total lot HT (tous avenants confondus)
	LOUGARRE	Menuiseries extérieures / Serrurerie	118 448.99 €	- 2 104,25 €	116 344,74 €

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer les avenants correspondants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Marché de mise à disposition du mobilier urbain : avenant de prolongation**

**Article 1 :** d'approuver la prolongation du marché relatif à la mise à disposition de mobiliers urbains avec l'entreprise JC DECAUX jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer l'avenant de prolongation correspondant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Marché de fournitures de bureau - lot n° 2 tampons : avenant**

**Article 1 :** de modifier l'article 5.2 du Cahier des Clauses Particulières comme suit :

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de novembre 2021 ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Lot(s)	Formules	Prix concernés
LOT2	$C_n = 12.5\% + 87.5\% [(5,5 \text{ ICHT-TS } 001763768 \text{ (n)} / 001763768 \text{ (o)}) + (4,50 \text{ ICHT-TS } 001565192 \text{ (n)} / \text{ ICHT-TS } 001565192 \text{ (o)})]$	

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour le calcul de chaque révision périodique est le troisième mois qui précède celui au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

Les index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont les suivants :

Lot(s)	Code	Libellé
LOT2	001763768	Indice des prix à la consommation - Papeterie et matériel de dessin
	ICHT-TS 001565192	ICHT-TS - Indice 001565192 - ICHT-J - Salaires, revenus et charges sociales - Coût de la main d'oeuvre et du travail - Indices du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) - Indices mensuels - Information et communication

**Article 2 :** les autres clauses du Cahier des Clauses Particulières restent inchangées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville - Demande de subvention au titre du fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux**

**Article 1 :** d'adopter le projet de rénovation de l'hôtel de ville pour un montant de 782 164,15 € HT,

**Article 2 :** de solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 391 082,08 € soit 50 % du montant du projet, et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Etudes	13 850,00 €	16 620,00 €	Fonds vert	391 082,08 €	391 082,08 €
			Département	150 000,00 €	150 000,00 €
Travaux	768 314,15 €	921 976,98 €	Autofinancement	241 082,07 €	397 514,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>782 164,15 €</b>	<b>938 596,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>782 164,15 €</b>	<b>938 596,98 €</b>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Annule et remplace : majoration de 60% de la part de cotisation communale pour les logements non affectés à l'habitation principale**

**Article 1 :** de retirer la délibération n°2023.10 du 30 janvier 2023.

**Article 2 :** d'instaurer la majoration de 60 % sur la part communale de taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale à compter de l'année d'imposition 2024.

**Article 3 :** de notifier aux services préfectoraux et fiscaux la présente délibération dans les 15 jours de la date limite prévue pour son adoption

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Actualisation du tarif appliqué à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2024**

**Article 1 :** d'approuver le tarif de base à 23,30 €/m<sup>2</sup>/an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2 :** de supprimer réfaction de 50% pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi, la grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est la suivante :

<b>Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)</b>	Superficie ≤ à 50m <sup>2</sup>			Superficie > à 50m <sup>2</sup>	
	23.30 €			46.60 €	
<b>Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)</b>	Superficie ≤ à 50m <sup>2</sup>			Superficie > à 50m <sup>2</sup>	
	69.90 €			139.80 €	
<b>Enseignes</b>	Superficie ≤ à 7m <sup>2</sup>	7m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 12m <sup>2</sup> sauf enseignes scellées au sol	7m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 12m <sup>2</sup> pour enseignes scellées au sol	12m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 50m <sup>2</sup>	Superficie > 50m <sup>2</sup>
	Exonération	Exonération*	23.30 €	46.60 €	93.20 €

\*exonération totale pour les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leur superficie est égale au plus à 12m<sup>2</sup> (délibération n°176.2008 du 4/12/2008)

Pour la catégorie des enseignes, le terme « Superficie » du tableau ci-dessus représente la somme des surfaces des enseignes installées sur le lieu où s'exerce l'activité signalée.

Les barèmes ci-dessus s'expriment en euros par mètre carré et par an (€/m<sup>2</sup>/an).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



## **URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

**Objet : Plan Local d'Urbanisme - avis du Conseil Municipal relatif au projet de 3<sup>ème</sup> modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville avant approbation par le Conseil de la Métropole**

**Article 1 :** d'émettre un AVIS FAVORABLE sur le projet de 3<sup>ème</sup> modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** de dire que le dossier de 3<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville, une fois approuvé par le Conseil de la Métropole sera consultable au siège de Toulouse Métropole, 6, Place René Leduc – BP35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Service Planification urbaine, 4<sup>ème</sup> étage, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, en Préfecture de Haute-Garonne, ainsi que sur le site internet de Toulouse Métropole.

**Article 3 :** de préciser que la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et son affichage pendant un mois en Mairie.

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Maire d'Aucamville à signer tous les actes afférents à la procédure.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Plan Local d'Urbanisme - avis du conseil municipal relatif au projet de 2<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville avant approbation par le Conseil de la Métropole**

**Article 1 :** d'émettre un AVIS FAVORABLE sur le projet de 2<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville, composée des pièces mises à enquête publique du 04 janvier au 03 février 2023 jointes à la présente délibération, modifiées pour prendre en compte les recommandations du commissaire-enquêteur, et intégrant la mise à jour des annexes.

**Article 2 :** de dire que le dossier modifié de 2<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville, une fois approuvé par le Conseil de la Métropole, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur seront consultables au siège de Toulouse Métropole, 6, Place René Leduc – BP35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Service planification urbaine, 4<sup>ème</sup> étage, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, en préfecture de Haute-Garonne, ainsi que sur le site internet de Toulouse Métropole.

**Article 3 :** de préciser que la présente délibération sera exécutoire, en vertu de l'article L153-23 du code de l'urbanisme après sa transmission au Préfet, son affichage en Mairie d'Aucamville pendant un mois, et la publication sur le portail national de l'urbanisme du dossier de PLU modifié et de la délibération qui l'approuve.

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Maire d'Aucamville à signer tous les actes afférents.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Convention de portage entre L'EPFL du Grand Toulouse et la Commune d'Aucamville pour l'acquisition et le portage de l'ensemble immobilier situé 2 chemin André Salvy - cadastré AH 116**

**Article 1 :** d'approuver la convention de portage entre l'EPFL du Grand Toulouse et la Commune d'Aucamville pour l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré Section AH n°116, situé 2 chemin André Salvy, d'une superficie de 1 780 m<sup>2</sup>, pour un montant de 600 000 euros avec différé de jouissance gracieux de 3 mois à compter de la signature de l'acte, avec mise en place d'un séquestre.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Convention de portage entre l'EPFL du Grand Toulouse et la Commune d'Aucamville pour le portage de l'ensemble immobilier situé 11 rue du 8 mai 1945 - cadastré AA 445**

**Article 1 :** d'approuver la convention de portage entre l'EPFL du Grand Toulouse et la Commune d'Aucamville concernant l'ensemble immobilier cadastré Section AA n°445, situé 11 rue du 8 mai 1945, d'une superficie de 1 477 m<sup>2</sup>.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Convention de création d'un service commun dédié à l'information géographique : adoption de l'avenant n°1**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant n°1 à la convention de création d'un service Commun dédié à l'Information Géographique, allongeant sa durée sa durée de 6 années supplémentaires, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

### **Objet : Attribution de subventions aux associations culturelles**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- La Violette dans son terroir: 500 euros
- Comité de jumelage : 500 euros

**Article 2 :** d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Objet : Ecole de musique : approbation d'une convention d'objectifs et de moyens**

**Article 1 :** d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'école de Musique d'Aucamville.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Article 3 :** d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Objet : Attribution de subventions au Club des aînés et à la FNACA**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

#### **Social**

- FNACA : 500 euros
- Club des Aînés : 500 euros

**Article 2 :** d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Objet : Attribution d'une subvention à l'association du personnel de la ville d'Aucamville**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

- Association du personnel de la ville d'Aucamville : 16 975€ euros

**Article 2 :** d'effectuer le versement du solde égal à 6 975 euros, soit 16 975 € au total dont est soustraite l'avance de 10 000 euros.

**Article 3 :** d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Nicolas TOURNIER